



Embargo: 1.12.2015 – 15:00

Communiqué

Qui contrôle le Contrôle fédéral des finances ?

Berne, 1.12.2015 – Comme toute institution, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a aussi besoin d’être périodiquement examiné par un regard externe et critique. La Cour des comptes européenne (CCE) s’est chargée de cette tâche et a rendu son rapport. Ses recommandations seront mises en œuvre par le CDF d’ici fin 2016.

Selon le rapport de la CCE, «le CDF produit un travail de qualité, son personnel est compétent, productif et impliqué et sa direction, d’un grand professionnalisme, est déterminée à moderniser l’institution et à mener à bien ces changements.»

Mais ce rapport contient également neuf recommandations. Ces dernières touchent à la formulation de la stratégie, la relation avec les services d’audit interne de l’administration fédérale, le développement de la méthodologie et la planification des audits.

Le CDF s’est engagé à mettre en œuvre toutes les recommandations d’ici fin 2016.

Renseignements

Michel Huissoud, directeur du CDF, tél. 058 463 11 11.

Le rapport d’audit est disponible sur le site du CDF: www.cdf.admin.ch